

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1075 Décisions concernant les Ministères

n° 1075

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cinquante six mille quatorze francs (56.014 fr.) est accordée à M. Hassan Hadi, ma-nœuvre à la Subdivision des Travaux et Ateliers du Port, victime d'un accident du travail survenu le 5 mai 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du Travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget Local de l'exercice 1960,

chapitre 1, article 3, paragraphe 1.